CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration
Séance du 15 octobre 2026 à 18H00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Renaud BERETTI		X	
3. Lydèric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER		X	
9. Alain HOTIER		X	Pascale ROUSSEAU
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER		X	Julie NOVELLI
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
FRAISSE Aurore	Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand LAC
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VERDENAL Olivier	Directeur financier

L'an deux mille vingt-six, je jeudi quinze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CIAS Grand Lac, légalement convoqués le neuf octobre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail en tout point identique a été transmis aux membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB42-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : C-50 Année : 2026

Exécutoire le : 21 OCT. 2026

Publiée/Notifiée le : 21 OCT. 2026

Visée le : 21 OCT. 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Remboursement d'un bénéficiaire du service d'aide à domicile du CIAS Grand Lac

Monsieur le Président indique que Madame [redacted] demeurant au [redacted] à Aix-Les-Bains, est une bénéficiaire du Service d'Aide à Domicile.

Lors de son intervention le 4 juin 2026, l'aide à domicile qui est intervenue a cassé une lampe de chevet, lors de ses missions d'entretien du domicile.

Il est indiqué que le coût pour le rachat d'une lampe de chevet est de 18,49 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de verser à Madame [redacted] une indemnité compensatrice de 18,49 euros TTC pour le remboursement de la lampe.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement de 18,49 euros correspondant au remboursement des frais de remplacement de la lampe.

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 10
- Présents et représentés : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 octobre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance
Marie RENAUD

Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB50-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

214, chemin de la Boisière
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND
Tél. 04 79 35 75 75
Fax 04 79 35 75 76
contact@drumettaz.leclerc
SIRET : 401 538 707 00019

SAS DRUMEDIS
SAS au capital de 40 000 €
RCS Chambéry B 401 538 707 00019
Code APE 4711 F
TVA intracommunautaire
FR 02 401 538 707 00019

Caisse 006-1010 25 juillet 2026 14:52

Ventilation TVA du
Ticket 25/07/26 0 06ZH 04K00

	TTC	TVA
LAMPE KLOSEN NTR+ECRU D15XH	18.49	8
(A) Dont DEEE / DEA :	0.30	
(Z) Prix hors contributions :	18.19	

Total TTC 18.49

CB 18.49

Code	HT	TVA	TTC
8 20%00	15.41	3.08	18.49

Informations complémentaires :
(A) DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement (0.30)
(Z) Prix hors DEEE, DEA et RCP

FACTURE

Adresse : [redacted]

73.100 Aix

Nom :

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB50-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

24/06/2026

Acte à classer

DELIB50

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-21T09-06-35.00 (MI273303832)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20261015-DELIB50-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Remboursement d'un bénéficiaire du service d'aide à domicile du CIAS Grand Lac_lampe de chevet - -

Date de décision : 15/10/2026

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 9 DELIB_Remboursement bénéficiaire SAD.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

9-1 Ticket Lampe.PDF **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Conseil_2026-10-15_Page_de_garde.PDF **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **21/10/26** à **09:06**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Transmis	Date **21/10/26** à **09:06**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Accusé de réception	Date **21/10/26** à **09:12**	